



EUROPE

**Comité régional de l'Europe
Cinquante-cinquième session**

Bucarest (Roumanie), 12–15 septembre 2005

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

EUR/RC55/12
24 juin 2005
53683
ORIGINAL : ANGLAIS

**Questions soulevées par les résolutions et décisions
de l'Assemblée mondiale de la santé et du Conseil exécutif**

La Cinquante-huitième Assemblée mondiale de la santé a adopté 34 résolutions reprises dans l'annexe 1.

Ce document examine les résolutions qui intéressent particulièrement la Région européenne.

Les documents et les résolutions mentionnés dans le présent document peuvent être obtenus auprès du secrétariat ou téléchargés sur l'Internet (<http://www.who.int/gb>).

Sommaire

	<i>Page</i>
Résolutions adoptées par la Cinquante-huitième Assemblée mondiale de la santé et intéressant particulièrement la Région européenne de l’OMS	1
Questions de politique et questions techniques.....	1
Questions financières et budgétaires.....	10
Autres questions intéressant particulièrement la Région européenne	10
Annexe 1. Liste des résolutions adoptées par la Cinquante-huitième Assemblée mondiale de la santé (Genève, 16–25 mai 2005).....	11

Résolutions adoptées par la Cinquante-huitième Assemblée mondiale de la santé et intéressant particulièrement la Région européenne de l'OMS

Questions de politique et questions techniques

Résolution/décision	Titre	Document de référence	Répercussions régionales	Action proposée
WHA58.1	Interventions sanitaires en cas de crise et de catastrophe, l'accent portant plus spécialement sur le séisme et le tsunami du 26 décembre 2004	A58/6, A58/6 Add.1	Une voie hiérarchique claire devrait être établie entre le département Interventions sanitaires en cas de crise du Siège de l'OMS et le programme Préparation aux catastrophes et actions en cas de catastrophe du Bureau régional dans le cas d'une intervention initiale d'urgence, dont le renforcement des capacités opérationnelles (logistiques). Il importe d'encourager la coopération avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, en accordant une attention particulière aux structures sanitaires bien préparées aux catastrophes. Les capacités de préparation aux catastrophes et d'intervention devraient être développées. La collaboration interne (unités techniques) et externe devrait être améliorée.	Élaboration, avec le Siège, d'un plan d'action en cas de catastrophe, partagé avec le Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Lignes directrices et aide technique aux États membres. Développement des activités de préparation au niveau national et intégration de ces activités dans les systèmes de santé nationaux (accroissement des fonds du budget ordinaire). Renforcement de la coordination avec les parties prenantes internes et externes.

Résolution/décision	Titre	Document de référence	Répercussions régionales	Action proposée
WHA58.2	Lutte antipaludique	A58/8	La charge de morbidité imputable au paludisme a considérablement diminué dans la Région européenne de l'OMS au cours de ces dix dernières années, ce qui a permis de passer des efforts de lutte à l'élimination.	Organisation d'une réunion de haut niveau sur l'élimination du paludisme dans le Région européenne de l'OMS à Tachkent (Ouzbékistan) en octobre 2005.
WHA58.3	Révision du Règlement sanitaire international	A58/4, A58/41, A58/41 Add.1, A58/41 Add.2	La résolution pose les premiers jalons d'un renforcement des capacités d'alerte et d'action en cas d'épidémie dans l'ensemble des 52 États membres.	Amorce du processus de mise en œuvre en collaboration étroite avec le Siège, d'autres régions, la Commission européenne, le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies et plusieurs partenaires.
WHA58.5	Pandémie de grippe : renforcer la préparation et l'action	A58/13	La grippe aviaire sévissant en Asie du Sud-Est et la menace potentielle d'une pandémie de grippe ont mis en lumière le besoin de procéder à une préparation au niveau mondial en mobilisant les différents pays de manière à ce que soient mis en place d'excellents plans nationaux de préparation. Ces efforts doivent également être coordonnés au niveau international sous l'égide de l'OMS. La résolution prie instamment les États membres à élaborer et mettre en œuvre des plans nationaux et à renforcer les moyens de surveillance et de laboratoire.	En mars 2005, le Bureau régional a organisé, conjointement avec la Commission européenne, un atelier sur les plans nationaux de préparation à la grippe. Une réunion de suivi, provisoirement prévue pour octobre, aura lieu dans le cadre de la présidence britannique de l'Union européenne. Un plan stratégique global pour la Région européenne sera présenté à la cinquante-cinquième session du Comité régional de l'Europe de l'OMS.

Résolution/décision	Titre	Document de référence	Répercussions régionales	Action proposée
WHA58.13	Institution d'une journée mondiale du don de sang	A58/38	Résolution d'une importance particulière pour la Région européenne dans la mesure où cette dernière présente le pourcentage le plus élevé de donneurs rémunérés.	Le Bureau régional soutiendra et promouvra la Journée mondiale du don de sang.
WHA58.14	Financement durable de la prévention et de la lutte anti-tuberculeuses	A58/7	Résolution importante étant donné l'aggravation de la charge imputable à la tuberculose dans la Région européenne de l'OMS et la prévalence élevée de la tuberculose polypharmaco-résistante. La résolution vise à garantir un financement plus durable pour la prévention et la lutte anti-tuberculeuses par le biais d'un ensemble de mesures, dont l'élaboration d'un plan mondial pour 2006–2015, l'établissement de partenariats nationaux « Halte à la tuberculose » et le renforcement de la collaboration entre les programmes de lutte contre la tuberculose et les programmes de lutte contre le VIH/sida.	Lettre du directeur régional à l'ensemble des 52 États membres faisant de la tuberculose une urgence régionale. Préparation d'une réunion de suivi de haut niveau avec la Commission européenne.

Résolution/décision	Titre	Document de référence	Répercussions régionales	Action proposée
WHA58.15	Projet de stratégie mondiale de vaccination	A58/12, A58/12 Add.1	La résolution met en évidence le fait que des obstacles financiers, structurels et/ou gestionnaires empêchent les programmes nationaux de vaccination de vacciner tous ceux qui peuvent prétendre à la vaccination, en particulier les enfants et les femmes, d'utiliser autant qu'ils le pourraient nombre de vaccins existants et de recourir largement aux nouveaux vaccins.	Le Comité régional, en sa cinquante-cinquième session, est invité à examiner et à approuver un projet de résolution sur l'élimination de la rougeole et de la rubéole congénitale dans la Région. La stratégie mondiale de vaccination a largement contribué à la stratégie régionale visant à renforcer la vaccination.
WHA58.16	Vieillir en restant actif et en bonne santé : renforcement de l'action	A58/19	Étant donné la très forte augmentation du nombre de personnes âgées dans la Région européenne de l'OMS, il importe que celles-ci puissent vieillir en restant actif et en bonne santé, et que l'on renforce l'action à cet égard.	Soutenir l'OMS dans ses efforts de sensibilisation à cette question par le biais de partenariats multisectoriels avec des organisations inter-gouvernementales, non gouvernementales, associatives et du secteur privé. Intégrer, au besoin, les activités dans ce domaine dans les programmes du Bureau régional. Soutenir les infirmières/infirmiers afin que ces derniers puissent assumer leur responsabilité quant à la prévention, à la prise en charge et à la réadaptation des personnes âgées dans le cadre des services de proximité.

Résolution/décision	Titre	Document de référence	Répercussions régionales	Action proposée
WHA58.22	Prévention et lutte anticancéreuses	A58/16	Le cancer est un problème important si l'on tient compte du vieillissement de l'Europe. C'est actuellement la deuxième cause principale de décès (19 % de la mortalité totale). Cette résolution porte sur la prévention, la lutte anticancéreuse, les traitements et les soins palliatifs dans leur ensemble.	La résolution et ses recommandations seront prises en compte lors de la l'élaboration de la stratégie européenne relative aux maladies non transmissibles qui sera présentée au Comité régional en sa cinquante-sixième session.
WHA58.24	Éliminer durablement les troubles dus à une carence en iode	A58/23	Les troubles dus à une carence en iode représentent encore une grave menace pour la santé publique dans plusieurs régions d'Europe, et en particulier pour les enfants.	Le Bureau régional poursuivra sa coopération avec les États membres et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires afin de réduire les risques de carence en iode. Les préparatifs en vue de la Conférence ministérielle sur la nutrition (novembre 2006) et la version révisée du Plan d'action européen sur la nutrition, qui sera examinée lors de la cinquante-septième session du Comité régional, seront des nouveaux moyens de renforcer l'action menée dans la Région européenne contre la carence en iode.

Résolution/décision	Titre	Document de référence	Répercussions régionales	Action proposée
WHA58.25	Processus de réforme des Nations Unies et rôle de l'OMS dans l'harmonisation des activités opérationnelles de développement dans les pays	A58/40	<p>À l'avenir, les rapports annuels du Bureau régional relatifs à la collaboration au sein du système des Nations Unies et avec d'autres organisations non gouvernementales se pencheront davantage sur les objectifs du Millénaire pour le développement, le rôle du coordinateur résident des Nations Unies et d'autres mécanismes assurant l'harmonisation des activités des Nations Unies.</p> <p>L'adoption d'une stratégie multisectorielle pour la préparation et l'action en cas de catastrophe ne peut se faire sans l'amélioration des mécanismes de coordination des Nations Unies au niveau national.</p> <p>La Bureau régional renforcera sa coordination avec d'autres agences des Nations Unies, en particulier au niveau national.</p>	<p>Tous les chargés de liaison seront mis au courant de cette résolution. Implication pour les chargés de liaison et le programme Coopération externe et partenariats (PAR) : chaque année, les chargés de liaison feront rapport au PAR de l'harmonisation des activités des Nations Unies au niveau national (coordination des Nations Unies, objectifs du Millénaire pour le développement, etc.).</p> <p>La collaboration régionale avec d'autres partenaires des Nations Unies et organisations non gouvernementales sera intensifiée. Des efforts conjoints de développement des capacités seront entrepris au niveau national.</p> <p>Le Bureau régional élargira ses débats nationaux au système des coordinateurs résidents des Nations Unies, conformément aux lignes directrices de l'Évaluation commune des pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement.</p>

Résolution/décision	Titre	Document de référence	Répercussions régionales	Action proposée
WHA58.26	Problèmes de santé publique provoqués par l'usage nocif de l'alcool	A58/18	La Région européenne est, de toutes les régions de l'OMS, celle où la consommation d'alcool est la plus élevée. La consommation nuisible de l'alcool doit être entièrement reconnue comme un grave problème de santé publique qui doit obligatoirement être résolu.	Une version révisée du Plan d'action européen contre l'alcoolisme sera présentée à la cinquante-cinquième session du Comité régional. On demandera à ce dernier d'examiner un projet de résolution prenant acte de la résolution WHA58.26.
WHA58.27	Améliorer l'endiguement de la résistance aux antimicrobiens	A58/14	Depuis plusieurs années, un grand nombre d'États membres de la Région européenne tentent activement d'améliorer l'endiguement de la résistance aux antimicrobiens. L'augmentation de cette résistance exige une action urgente aux niveaux national, régional et mondial.	Le Bureau régional collabore avec la Commission européenne, le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, le Siège de l'OMS ainsi que d'autres partenaires pour renforcer l'endiguement de la résistance aux antimicrobiens dans la Région.
WHA58.28	Cybersanté	A58/21	Impact potentiel sur la prestation de soins de santé, la santé publique, la recherche et les activités liées à la santé, et les avantages que cela représente pour les pays à revenu moyen et élevé.	Aide aux États membres afin que ceux-ci puissent utiliser cet instrument à bon escient dans le but de renforcer les systèmes de santé, avec une attention particulière aux questions d'ordre juridique et éthique et aux normes en la matière. Aide aux programmes techniques du Bureau régional (information, formation, etc.) afin qu'ils puissent utiliser cet instrument de manière appropriée et, ainsi, améliorer la mise en œuvre des activités de pays.

Résolution/décision	Titre	Document de référence	Répercussions régionales	Action proposée
WHA58.30	Accélérer la réalisation des objectifs de développement liés à la santé convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire	A58/5	Recommandation d'adopter une démarche axée sur les systèmes de santé pour les objectifs du Millénaire pour le développement y afférents. L'accès aux médicaments reste critique dans beaucoup de nouveaux États indépendants et pays de l'Europe du Sud-Est.	Examiner chacun des objectifs mentionnés dans la résolution et définir le rôle du renforcement des systèmes de santé. Cette résolution permettra aussi d'orienter plus facilement les politiques nationales en matière de médicaments.
WHA58.31	Vers une couverture universelle des soins aux mères, aux nouveau-nés et aux enfants	<i>Le Rapport sur la santé dans le monde 2005</i>	La Journée mondiale de la santé 2005, dont le thème était « Donnons sa chance à chaque mère et à chaque enfant », a permis de sensibiliser davantage sur la nécessité d'une couverture universelle des soins aux mères, aux nouveau-nés et aux enfants, au niveau mondial comme au niveau de la Région européenne de l'OMS. La résolution invite instamment les États membres à faire en sorte que les processus nationaux de planification stratégique et de budgétisation comportent des interventions destinées à renforcer les systèmes de prestation de santé.	Le Comité régional, en sa cinquante-cinquième session, examinera le projet de stratégie européenne pour la santé des enfants et des adolescents ainsi qu'un document relatif à la santé génésique dans la Région.

Résolution/décision	Titre	Document de référence	Répercussions régionales	Action proposée
WHA58.32	La nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant	A58/15	La résolution recommande aux États membres de continuer à promouvoir l'allaitement maternel pendant au moins six mois, mais reconnaît que les parents et les personnes ayant la garde d'enfants doivent être pleinement informés des risques fondés sur les bases factuelles que présente pour la santé publique la contamination des préparations en poudre pour nourrissons pendant la préparation, la manipulation ou l'entreposage.	Veiller à ce qu'il existe des recommandations quant à l'utilisation adéquate des substituts du lait maternel, y compris sur le nécessaire contrôle de la qualité.
WHA58.33	Financement durable de la santé, couverture universelle et systèmes de sécurité sociale	A58/20	Peu de répercussions ; la résolution peut être source de confusion car la notion distincte de « systèmes de sécurité sociale » n'est pas totalement cohérente avec l'approche adoptée par le Bureau régional.	Le Bureau régional continuera à apporter son soutien aux pays sur les questions de politiques et de réformes en matière de financement de la santé.

Questions financières et budgétaires

Résolution/décision	Titre/sujet	Document de référence	Répercussions régionales	Action proposée
WHA58.4	Résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 2006–2007	Projet de budget programme 2006–2007	Cette augmentation budgétaire justifie qu'une attention supplémentaire soit accordée à l'exécution du budget du Bureau régional dans les délais impartis.	Le Bureau régional continuera à améliorer ses méthodes de planification, de mise en œuvre et de suivi des programmes.
WHA58.7	Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution	A58/43 Rev.1	Les droits de vote de la Géorgie, de la République de Moldova et du Tadjikistan ont été rétablis par la Cinquante-huitième Assemblée mondiale de la santé.	Aider les trois derniers pays de la Région européenne redevables d'arriérés de contribution (Arménie, Kirghizistan et Turkménistan) à présenter des propositions de dispositions spéciales en vue de régler leurs arriérés.

Autres questions intéressant particulièrement la Région européenne

Sujet	Document de référence	Répercussions régionales	Action proposée
Principes directeurs pour l'allocation stratégique des ressources	EB116/5 EB116/14	Le mécanisme d'allocation proposé aura un impact important sur la part des ressources générales de l'OMS allouée au Bureau régional à partir de 2008.	Le Bureau régional collaborera étroitement avec les États membres dans les débats engagés à l'avenir à ce sujet.

Annexe 1

**Liste des résolutions adoptées par la Cinquante-huitième
Assemblée mondiale de la santé
Genève, 16–25 mai 2005**

- WHA58.1 Interventions sanitaires en cas de crise et de catastrophe, l'accent portant plus spécialement sur le séisme et le tsunami du 26 décembre 2004
- WHA58.2 Lutte antipaludique
- WHA58.3 Révision du Règlement sanitaire international
- WHA58.4 Résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 2006–2007
- WHA58.5 Pandémie de grippe : renforcer la préparation et l'action
- WHA58.6 Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé
- WHA58.7 Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution
- WHA58.8 Arriérés de contributions : Géorgie
- WHA58.9 Arriérés de contributions : Irak
- WHA58.10 Arriérés de contributions : République de Moldova
- WHA58.11 Arriérés de contributions : Tadjikistan
- WHA58.12 Traitements du personnel hors classes et du Directeur général
- WHA58.13 Sécurité transfusionnelle : proposition d'instituer une journée mondiale du don de sang
- WHA58.14 Financement durable de la prévention et de la lutte antituberculeuses
- WHA58.15 Projet de stratégie mondiale de vaccination
- WHA58.16 Vieillir en restant actif et en bonne santé : renforcement de l'action
- WHA58.17 Migrations internationales des personnels de santé : un défi pour les systèmes de santé des pays en développement
- WHA58.18 Rapport financier intérimaire non vérifié sur les comptes de l'OMS pour 2004
- WHA58.19 Contributions pour l'exercice 2006–2007
- WHA58.20 Amendements au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière
- WHA58.21 Fonds immobilier
- WHA58.22 Prévention et lutte anticancéreuses
- WHA58.23 Incapacités, prévention, traitement et réadaptation compris
- WHA58.24 Éliminer durablement les troubles dus à une carence en iode
- WHA58.25 Processus de réforme des Nations Unies et rôle de l'OMS dans l'harmonisation des activités opérationnelles de développement dans les pays
- WHA58.26 Problèmes de santé publique provoqués par l'usage nocif de l'alcool
- WHA58.27 Améliorer l'endiguement de la résistance aux antimicrobiens
- WHA58.28 Cybersanté

- WHA58.29 Renforcement de la sécurité biologique en laboratoire
- WHA58.30 Accélérer la réalisation des objectifs de développement liés à la santé convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire
- WHA58.31 Vers une couverture universelle des soins aux mères, aux nouveau-nés et aux enfants
- WHA58.32 La nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant
- WHA58.33 Financement durable de la santé, couverture universelle et systèmes de sécurité sociale
- WHA58.34 Sommet ministériel sur la recherche en santé